Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 37 (1991)

Heft: 32

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nouvelles en provenance des cantons suisses.

APPENZELL

Une affaire rentable



L'immobilier, on le sait, peut être l'objet d'affaires tout à fait rentables. C'est ainsi que le propriétaire de l'ancien bâtiment scolaire de Lachen (App. Rhodes Extérieures) loue un cinq pièces 3500 frs.s. par mois à la commune de Walzenhausen qui y héberge des requérants d'asile. Prix intéressant, lorsque l'on sait que le précédent locataire payait 700 frs.s. pour un appartement ne disposant ni d'eau courante, ni de w.c, avec un plancher et des murs parsemés de trous de l'épaisseur d'un bras.... Ils sont quinze à dans s'entasser l'unique appartement du bâtiment acheté en 1969 pour une bouchée de pain, acquisition faite avec la promesse d'y installer une entreprise. Celle-ci n'eut qu'une vie éphémère et les emplois promis à l'époque ont fait long feu. Le propriétaire se défend de vouloir pratiquer une location à prix d'usure : "Je n'ai pas de compte à rendre pour ce loyer élevé. Finalement, je n'ai rien demandé, c'est la commune qui m'a offert de payer cette somme... ce n'est pas ma faute si

des demandeurs d'asile logent ici". Ce loyer exorbitant, la commune le paye en effet sans broncher. Le maire, Eugen Brandenberger, habite à deux pas de là, mais affirme ne pas être au courant de l'état de l'appartement.

ARGOVIE

Aboutissement de deux initiatives cantonales

Huit associations de protection de la nature et de défense de l'environnement argoviennes viennent de déposer à la chancellerie cantonale deux initiatives populaires* dont la première (3.800 signatures recueillies) demande la création d'une vaste réserve naturelle et la seconde (4.400 signatures) une législation plus efficace dans le domaine de l'environnement. Ces deux initiatives doivent servir de base à une véritable protection du paysage argovien et les initiants souhaitent la création d'une "réserve naturelle Mitteland-Auen" s'étendant au moins sur 1% du teritoire cantonal. Ce parc, sillonné par l'Aar et la Reuss, serait un "sensé" pour le cadeau 700ème anniversaire de la Confédération, disent les initiants. La réserve de l'Auen, qualifiée de "deuxième parc national" occuperait un territoire d'au moins 11.000 hectares, dont une grande partie n'est à l'heure actuelle pas encore un site protégé. Afin d'assurer un caractère intercantonal au parc, les initiants entendent inviter les cantons de Berne et de Soleure à créer des réserves naturelles sur leurs territoires jouxtant ceux de l'Auen. *(3.000 signatures étaient nécessaires)

BALE

307 millions de frs.s. de déficit pour Bâle-Ville

Le budget 1992 du demi canton de Bâle-Ville prévoit un déficit de 307 millions de frs.s. pour des dépenses s'élevant à 3,2 milliards de frs.s., alors qu'il n'est prévu que 2,8 milliards de recettes, soit pourtant une augmentation de 4,8 % par rapport au budget 1991. Pas de hausse des impôts envisagée pourtant mais, de l'avis de Kurt Jenny, directeur des finances, il est temps de mettre un frein aux dépenses. Un combat qui s'annonce difficile.

Elections à Bâle-Ville en janvier 1992 : cina des sept conseillers d'Etat se représentent.

Cinq des sept conseillers d'Etat du canton de Bâle-Ville se représenteront aux élections cantonales du 12 janvier 1992. Le chef du Département de police, Karl Schnyder (PSD), Hans Rudolf Striebel (PRD), chef du Département de l'éducation et Peter Facklam (PLS), ont annoncé leur candidature. Par contre, Kurt Jenny (PRD), chef du Département des finances et Eugen Keller (PDC), chef du Département des travaux publics, ont d'ores et déjà annoncé qu'ils ne brigueront pas de nouveau mandat. Pour les remplacer, le PRD propose la candidature de Jörg Schild, chef de la lutte contre le trafic de stupéfiants au Ministère public de la Confédération, et le PDC, celle de Christoph Stutz, membre du parlement cantonal. Le Parti socialiste présentera trois candidats: Remo Gysin, chef du Département de la santé publique, Mathias Feldges, chef du Département de l'économie publique et Veronica Schaller, député.

BERNE

Où l'on reparle du droit de vote et d'éligibilité pour les étrangers

Une initiative populaire visant à octroyer le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers vient d'être lancée dans le canton de Berne par le comité "vivre ensemble, voter ensemble". Formé de syndicats, des partis de gauche et écologiste, ainsi que de démocrates chrétiens, le comité propose d'accorder les droits politiques aux étrangers établis depuis dix ans en Suisse et un an dans le canton de Berne. La récolte des 12.000 signatures nécessaires a commencé le 4 octobre dernier et se terminera en avril prochain. Ce que veulent les initiants ? Favoriser l'intégration des étrangers et améliorer leur représentation : 75% des étrangers établis dans le canton de Berne y passent la plus grande partie de leur vie. Des autorités qui considèrent des étrangers comme de simples objets finiront aussi par traiter les Suisses de la même façon, estiment les initiants, évoquant la récente décision du Conseil Fédéral sur les travailleurs yougoslaves. La nouvelle constitution bernoise mise en consultation cet été prévoit de laisser aux communes la possibilité

d'accorder le droit de vote aux étrangers résidant en Suisse depuis 10 ans. L'initiative fait un pas de plus en proposant une alternative au projet de la commission. Deux cantons connaissent actuellement le droit de vote pour les étrangers : Neuchâtel au niveau communal et le Jura aux niveaux communal et cantonal. Neuchâtel avait refusé d'octroyer le droit d'éligibilité en été 1990. L'octroi du droit de vote aux étrangers suscite de nombreuses actions politiques en Suisse. Des initiatives allant dans ce sens ont abouti dans les cantons de Vaud, Zurich et Bâle-Ville. Le Grand Conseil valaisan a rejeté en mai dernier une motion socialiste à ce propos et le parlement fribourgeois devra en débattre prochainement. Une initiative a été lancée en juin dernier en Argovie, et la question est également en suspens à Genève.

FRIBOURG

Communes fribourgeoises: péréquation financière en vue

Les 32 communes fribourgeoises les plus à l'aise financièrement, du point de vue de leur rendement fiscal, devraient bientôt venir en aide aux 35 les plus mal loties du canton. Mais le conditionnel reste de mise, car le projet de loi sur la péréquation financière doit encore passer le cap du Grand Conseil. Cette péréquation, longtemps réclamée, tendra à atténuer les disparités financières entre les communes fribourgeoises. Pour répartir ces dernières dans le camp des "payantes" ou des "bénéficiaires", le critère

déterminant sera le rendement fiscal par habitant. Des limites éviteront de décourager les premières de trop bien gérer leur porte-monnaie et aux secondes de se montrer trop négligentes. De plus, sur les 256 communes du canton, 189 ne seront pas touchées directement par la future loi.

GENEVE

Jeux Olympiques d'Albertville : l'aéroport de Genève-Cointrin associé à l'événement

L'aéroport de Genève-Cointrin sera l'un des sites d'accueil des XVIème Jeux d'hiver d'Albertville qui se dérouleront du 8 au 23 février 1992. Jean-Claude Killy, co-président du Comité d'Organisation des J.O. (COJO) et Jean-Philippe Maitre, chef du Département genevois de l'économie publique, ont signé une convention qui fixe les détails de cette collaboration. Plus de 20.000 passagers supplémentaires sont attendus à cette occasion et, selon les prévisions du COJO, si deux autres aéroports de la région - Lyon Satolas et Chambéry - ont été également désignés "site d'accueil olympique", Cointrin supportera vraisemblablement la majeure partie du trafic aérien lié à cet événement.

JURA

Transjurane: projet **Porrentruy-Boncourt**

Le Département jurassien de l'équipement et de l'environnement vient de présenter le projet général de réalisation de la Transjurane (N16), entre Porrentruy et Boncourt. Le tron-

Une "route à Rime" bis

par Yvan Duc, ATS

L'ex-Conseiller National fribourgeois Pierre Rime, célèbre depuis la construction illégale d'une route non bétonnée dans les préalpes fribourgeoises, a récidivé. Cette fois, il a aménagé un chemin carrossable long de plusieurs centaines de mètres sur l'alpage de la Gueyre, dans le district de la Gruyère. Là non plus, contrairement à ce que prévoit le droit fribourgeois, aucun permis de construire n'a été demandé. L'alpage de la Gueyre, sis sur la commune de Charmey, a été acheté il y 3 ans par Pierre Rime et le soleurois Ernest Schneider, personnage déjà présent lors de l'épisode singinois. Il est placé au nord de la dent de Savigny, un sommet de la chaîne des Gastlosen, dans un site naturel d'importance nationale inventorié aussi bien par le canton que la Confédération. L'aménagement du chemin concerné a été fait en juin dernier. Depuis, des "4x4" y montent régulièrement. Pierre Rime minimise le cas. Et d'expliquer que le chemin s'est créé tout seul, lors de travaux d'entretien au chalet de la Gueyre et d'adduction sur le pâturage : les engins des entreprises mandatées, dont une chenillette, ont comblé les ornières existantes à force de passer dessus et ont ainsi fortuitement contribué à métamorphoser les lieux. Le drainage de la partie inférieure et la pose de conduites sous le chemin alors élargi, pour canaliser les eaux de surface, auraient fait le reste. Y avait-il déjà, avant cet été, un chemin plus ou moins carrossable menant à la Gueyre? M. Rime répond que oui, lorsque le temps était sec. Le syndic de Charmey, Félix Grossrieder, avec qui il est actuellement en tractation pour l'achat d'un autre alpage, est du même avis. D'autres habitués de la région, interrogés par l'ATS, prétendent en revanche qu'il n'existait avant cette année qu'un sentier, que seul un cheval ou un mulet, au mieux attelé à un tombereau, pouvait emprunter.

Obligation légale: Quoiqu'il en soit, explique Roger Currat, chef de l'Office cantonal pour l'aménagement du territoire, la loi fribourgeoise, du même nom est claire : l'article 146 prévoit la demande de permis, en matière de génie civil notamment, pour tous les travaux de construction, reconstruction, transformation, agrandissement, réfection ou encore remblayage d'un lieu. Cet article, suggère M. Currat, aurait d'ailleurs probablement ausi dû s'appliquer aux travaux d'entretien du chalet même de la Gueyre, que Pierre Rime reconnaît n'avoir soumis à aucune mise à l'enquête, même restreinte. Son intention de bientôt soumettre des plans aux autorités compétentes, pour la réfection du chalet et peut-être aussi pour un aménagement définitif du chemin, n'enlève rien à une telle obligation.

Impunité en Singine : La loi précitée, en cas de contravention aux prescriptions prévues, prévoit l'amende jusqu'à 30.000 frs.s. ou, dans les cas graves, les arrêts jusqu'à 3 mois. Il n'est pas sûr toutefois que Pierre Rime et Ernest Schneider soient un jour punis pour leur nouvelle entorse au droit. La "route" qu'ils avaient construite en Singine - en fait, il s'agissait là aussi d'un chemin carrossable non bétonné - n'a jamais été démolie et ses auteurs libérés de toute amende. En novembre dernier, après 5 ans de palabres et de recours devant les tribunaux, dont le Tribunal Fédéral, le préfet du district de la Singine, Urs Schwaller, avait en effet renoncé à une remise en l'état des lieux. A ses yeux, l'intégration de cet ouvrage dans le paysage et les restrictions à son utilisation ne justifiaient plus une telle mesure. L'amende infligée, elle, avait été levée une année auparavant par le président du tribunal local.

çon Boncourt-Porrentruy, d'une longueur de 16,5 km, est composé de trois sections : la plate-forme douanière de Boncourt, le tronçon entre Boncourt et l'entrée ouest de Porrentruy et le contournement de Porrentruy. Le coût de construction de ces 3 sections est estimé à plus d'un milliard de frs.s. Les travaux pourraient débuter fin 1994 et l'ouverture au trafic est prévue pour l'an 2003.

Cinq tunnels: La réalisation de la N16 entre Porrentruy et Boncourt nécessitera la construction de trois jonctions (Boncourt, Bure et Porrentruy ouest), de cinq tunnels d'une longueur totale de plus de 7 km, de deux viaducs (280 et 645 m) et d'un pont de 165m. Il est également prévu de réaliser quatre étangs de sécurité entre Boncourt et Porrentruy afin de protéger les eaux souterraines.

NEUCHATEL

Naturalisation des étrangers simplifiée

Le processus de naturalisation des étrangers va désormais être plus simple à Neuchâtel : le parlement neuchâtelois a accepté, début octobre, un allègement dans la procédure. La principale innovation est dans le temps de résidence qui passe de 8 à 3 ans. Les députés ont d'autre part accepté que la procédure soit accélérée, répondant ainsi aux voeux du Conseil d'Etat. Il est intéressant de noter qu'aucun député ne s'est élevé contre ce projet qui répondait à un postulat du groupe radical déposé en mars 1990, en vue de simplifier la naturalisation. En revanche, quelques députés se

sont élevés contre l'accélération de la procédure qui prévoit de confier dorénavant au Conseil Communal et au Conseil d'Etat les compétences exercées jusqu'ici par les Conseils Généraux et le Grand Conseil. Certains parlementaires libéraux ont vu dans cette nouvelle procédure, qu'ils ont dénoncée en déposant un amendement (refusé au vote), une dévalorisation du rôle des législatifs communaux, l'abandon d'un "acte politique important".

ST GALL

Il ne connaîtra pas le nom de ses délateurs

Un enseignant fiché par le canton de St Gall ne connaîtra jamais le nom des deux informateurs qui avaient communiqué à la police, en 1980, des rumeurs sans fondement à son sujet. A la majorité d'une voix, la lère Cour de droit public du Tribunal Fédéral a débouté l'intéressé, qui avait reçu du canton une fiche "caviardée" pour cacher l'identité des informateurs. Professeur à l'école normale de Rorschach (SG), l'enseignant avait obtenu en mars 1990 une photocopie de sa fiche cantonale, soit les renseignements non transmis à la police fédérale. La fiche le présentait comme un gauchiste cachant ses activités extrêmistes. En 1980, il aurait demandé un congé d'études pour les Etats-Unis, afin de pouvoir se rendre secrètement dans un pays de l'Est. La police, puis le gouvernement cantonal, avaient refusé de dévoiler l'identité des auteurs de ces informations totalement fausses. Ces déclarations traitées confidentiellement n'ayant causé aucun tort professionnel à l'enseignant, les intérêts personnels des deux informateurs l'emportaient. L'ombusdman cantonal avait pour sa part recommandé de communiquer leurs noms à l'intéressé.

Droit à la transparence :

Pour la majorité de la Cour Fédérale, les informateurs en question s'étaient contentés de rapporter des rumeurs. L'un d'eux avait même été questionné par la police sans savoir l'usage qui serait fait de ses réponses. La police aurait dû mieux vérifier les renseignements en cause. Sauf s'il y a dénonciation calomnieuse, l'anonymat des informateurs doit être protégé, sinon la police n'en trouvera plus. Les deux juges romands mis en minorité estimaient au contraire que le colportage de vulgaires ragots ne mérite pas d'être couvert par un secret d'Etat. Selon eux, l'intérêt de l'Etat à se montrer transparent doit l'emporter, quand il n'y a pas de menace concrète. Le rapporteur Claude Rouiller s'est même déclaré choqué par ce jugement "liberticide", car il faudra accepter le caviardage dans la plupart des cas.

SCHWYZ

Schwyz adhère à l'Assemblée des Régions d'Europe

Le canton de Schwyz va faire son entrée dans l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE). Le Conseil d'Etat vient de prendre cette décision et les autres cantons de Suisse centrale examinant également une telle adhésion, il est possible que l'entrée dans cette organisation se fasse simultanément. L'ARE a été fondée en 1985,

dans le but de renforcer la représentation politique des régions au sein des institutions européennes et de promouvoir la coopération interrégionale. Du côté suisse, Genève, le Valais, le Jura, le Tessin, Bâle-Ville et Berne en sont déjà membres.

Un peu plus souple

Le concubinage ne sera bientôt plus passible de poursuites pénales, si tout du moins, le projet passe. Le concubinat est considéré encore comme un délit à Schwyz, mais l'est aussi dans le Valais (ou une motion identique avec été acceptée par le Grand Conseil, mais sans qu'il y ait de suite) et à Appenzell Rhodes intérieures. Au niveau fédéral, le concubinage ne fait plus l'objet de poursuites pénales depuis 1942. Les cantons ont été plus lents à modifier leurs lois en ce sens. Nidwald, Glaris, la Thurgovie, St Gall et Uri l'ont fait au cours des dernières années. Le Tribunal Fédéral avait d'ailleurs admis en 1983 que le concubinage était devenu un fait de société.

TESSIN

Le Ministère public tessinois tente de récupérer les fonds de la "Pizza Connection"

Le Ministère public de Lugano veut récupérer environ 15 millions de frs.s. qui se trouvent actuellement déposés à la Banque Cantrade à Zurich. La procédure doit être engagée sous peu. Les fonds, issus du trafic de drogue et blanchis par l'organisation connue sous le nom de "Pizza Connection", ont été bloqués fin octobre 1990. C'est le procu-

reur de district zurichois, Peter Gasser, qui a révélé le cheminement de ces fonds, dans un article paru dans le magazine "NZZ Folio" du mois de septembre. Il s'agit de 10 millions de dollars provenant du trafic de drogue de la mafia et investis dans des pizzerias aux Etats-Unis. D'où le nom de "Pizza Connection". moment où une enquête était ouverte au Tessin, les fonds reposaient sur 4 comptes du Crédit Suisse de Bellinzone sous le nom de plusieurs intermédiaires, Oliviero Tognoli entre autres. L'entrepreneur Tognoli a été condamné à 3 ans et demi de réclusion en novembre 1990 à Lugano pour infraction à la loi sur les stupéfiants. Lorsque le juge sicilien Giovanni Falcone a découvert en 1986 où se trouvaient les fonds, ceux-ci ont été tranférés au Panama, avant d'avoir pu être bloqués. Les 10 millions ont ensuite transité par New Yok, Montréal, dans l'île britannique de Guernesey, avant d'aboutir à la banque Cantrade de Zurich. Sur demande de Palerme et de Lugano, les comptes ont été bloqués le 29 octobre 1990 par le Ministère public de Zurich. Selon le journal tessinois "Corriere del Ticino", la clé de cette affaire compliquée de blanchissage d'argent sale se trouve à Lugano. C'est pourquoi le Ministère public du Sottoceneri, la partie sud du Tessin, exige de pouvoir récupérer ces avoirs.

THURGOVIE

Deux cents sans-logis en **Thurgovie**

Une étude publiée récemment évalue à deux cents le nombre

des sans-abris du canton de Thurgovie. Réalisée pour le compte de l'Office cantonal de tutelle, le travail, mené par 4 étudiantes de l'école professionnelle de travail social de St Gall montre que la plupart de ces sans-abris sont toxicomanes ou anciens détenus. Le canton "exporte" une bonne partie de ses sans-abris et Schaffhouse et St Gall en recensent quelque 70. L'étude propose de créer des foyers et des centres de secours en Thurgovie même.

VALAIS

Allégements fiscaux en Valais malgré un budget déficitaire

Malgré un déficit budgétaire pour 1992 prévu dans les 89 millions de frs.s., le Conseil d'Etat valaisan a décidé de proposer un allégement de la charge fiscale des contribuables. La révision de la loi fiscale (qui devrait intervenir début 1993), entraînerait une diminution de 20 millions de frs.s. de recettes fiscales cantonales. Cependant cette révision de la loi ne se justifie toutefois que si la croissance des dépenses peut être contenue. Le projet de budget présente un déficit de 88,6 millions de francs et la marge d'autofinancement permettra de couvrir à peine 45 % des investissements. Au chapitre des économies, le budget prévoit de sévères mesures : ainsi, le versement de la troisième tranche du 13ème salaire du personnel de l'administration et du corps enseignant est reporté à 1993.

VAUD

Projets d'aménagement pour le coeur de Lausanne

Après des décennies de discussions, un choix capital vient d'être fait par la municipalité de Lausanne pour l'aménagement des 70 hectares de la vallée du Flon, "coeur urbanistique" de la ville. C'est le projet "Ponts-Vallée" des architectes Bernard Tschumi et Luca Merlini qui a été finalement retenu, l'emportant notamment sur celui de Mario Botta et de Vincent Mangeat. Le plan sera soumis en 1993 au Conseil communal. D'ores et déjà, il devra tenir compte de certains impératifs : la municipalité demande que les stations de chemins de fer Lausanne-Echallens-Bercher et Lausanne-Ouchy soient souterraines, mais aussi proches que possible de la surface. Le projet "Ponts-Ville", propose néanmoins un bouleversement des notions habituelles : les rues seront suspendues et les immeubles enterrés, tandis que les ponts joueront le rôle de carrefours à étages. Quatre nouveaux ponts, habités, traverseront la vallée du Flon, au-dessus de trois bandes longitudinales réservées à la construction, à la circulation et à la végétation.

ZURICH

Procès Trans K-B: un an d'emprisonnement avec sursis pour le mari de l'ex-conseillère fédérale Elisabeth Kopp

La Chambre pénale de la Cour Suprême de Zurich a reconnu l'avocat d'affaires Hans W. Kopp coupable et l'a condamné à un an de prison avec un sursis de trois ans. Son co-accusé, Rudolf Ernst, qui vit aux Etats-Unis, s'est vu infligé une peine de deux ans d'emprisonnement, sans sursis. Les deux hommes ont été reconnus coupables d'escroquerie, de faux dans les titres et d'obtention frauduleuse d'une constatation fausse dans l'affaire de la débâcle financière de la société de capital-risque Trans B-K.

Annonce

TRAVAILLER EN SUIS

Vous êtes titulaire d'un passeport suisse (obligatoire). Vous êtes de formation supérieure (BAC + 4, BAC + 5). Vous êtes spécialisé dans l'informatique, la banque, la finance, Vous souhaitez travailler en Suisse. Nous serions heureux d'étudier votre candidature en collaboration avec notre bureau de Genève. Merci de nous adresser CV, lettre manuscrite, photo et prétentions à

CORHEL

CONSULTANTS

19, AVENUE DE MESSINE. 75008 PARIS.